



MAIRIE DES THUILES

04400 LES THUILES

Tel : 04.92.81.10.03.

Fax : 04.92.81.93.10.

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Commune de LES THUILES
Arrêté Municipal N°26/2025

Objet :

REGLEMENTATION Temporaire Route de l'Aupillon et des rues adjacentes.

Le Maire de LES THUILES,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités modifiée ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9-2 ;

VU le code de la route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.2, R411.8 et R411.25 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I-5^{ème} partie-signalisation d'indication ;

VU la demande en date du 10 octobre 2025 de l'entreprise EIFFAGE en charge de la réalisation des travaux d'aménagement des voies communales Route de l'Aupillon et des rues adjacentes pour des travaux au carrefour de la route de l'Aupillon, rue des siphons et rue du cadran solaire.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le 13 octobre 2025 de 8h00 à 18h00 la circulation sera interdite sur la route de l'Aupillon et sur les rues des Siphons et cadran solaire.

ARTICLE 2 : L'entreprise EIFFAGE sera chargée de la mise en place de la signalisation routière afférente à cette présente décision.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame Le Maire de Les Thuiles, Monsieur le Commandant de la gendarmerie et de la brigade de gendarmerie de Barcelonnette sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LES THUILES le 10 octobre 2025.

Sandra REYNAUD
Maire,

